

## INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

Les conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital social et des droits attachés aux actions sont en tout point conformes aux prescriptions légales. Les statuts ne prévoient pas de dispositions dérogatoires et n'imposent pas de contingences particulières.

### MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT AU 30 JUIN 2017

Le 20 juillet 2011, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2011, le capital social avait été augmenté d'un montant de 758 709,50 euros en conséquence de la levée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, de 489 490 options de souscription d'actions donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 18 juillet 2012, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2012, le capital social avait été augmenté d'un montant de 912 643,10 euros en conséquence de la levée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, de 588 802 options de souscriptions d'actions donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard.

Le 24 juillet 2013, le Conseil d'Administration a constaté que, le 30 juin 2013, le capital social avait été augmenté d'un montant de 172 029,85 euros en conséquence de la levée, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2012, de 110 987 options de souscriptions d'actions donnant droit à autant d'actions Pernod Ricard. Le capital social souscrit et entièrement libéré de Pernod Ricard s'élève ainsi au 30 juin 2013 à 411 403 467,60 euros, divisé en 265 421 592 actions de 1,55 euro de valeur nominale.

Le capital social souscrit et entièrement libéré de Pernod Ricard s'élève depuis le 30 juin 2014 à 411 403 467,60 euros, divisé en 265 421 592 actions de 1,55 euro de valeur nominale.

### ACTIONS NON REPRÉSENTATIVES DU CAPITAL

Il n'existe aucune action non représentative du capital de la Société.

3 793 487 actions Pernod Ricard détenues par la Société Paul Ricard font l'objet d'un nantissement au profit de tiers.

1 352 650 actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest I (société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) font l'objet d'un nantissement au profit de tiers.

2 827 160 actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest II (société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) font l'objet d'un nantissement au profit d'un tiers.

Les actions Pernod Ricard détenues par la société Le Delos Invest III (société contrôlée au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce par la Société Paul Ricard) ont fait l'objet d'une remise en pleine propriété à titre de garantie pour la bonne exécution de ses obligations au titre d'un contrat financier à terme conclu le 10 avril 2009.

### AUTORISATIONS ET DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

L'ensemble des délégations et autorisations financières en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée Générale du 6 novembre 2015 et du 17 novembre 2016 au Conseil d'Administration et, le cas échéant, les utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2016/17 font l'objet d'une présentation synthétique figurant dans les tableaux ci-après.

**Autorisations et délégations financières « générales »**

L'ensemble des autorisations et délégations financières « générales » exposées ci-dessous ont été votées par l'Assemblée Générale du 6 novembre 2015, pour une durée de 26 mois. Ces autorisations arriveront à échéance le 5 janvier 2018.

<b>Nature de la délégation ou de l'autorisation</b>	<b>Montant nominal maximum de l'émission de titres de créance <sup>(1)</sup></b>	<b>Montant nominal maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter immédiatement ou à terme de l'émission (hors ajustements)</b>	<b>Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30.06.2017</b>	<b>Caractéristiques</b>
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription (16 <sup>e</sup> résolution)	5 milliards d'euros <sup>(1)</sup>	135 millions d'euros	Néant	Le montant des augmentations de capital réalisées au titre des 17 <sup>e</sup> , 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> , 21 <sup>e</sup> , et 24 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 06.11.2015 s'impute sur le plafond global de 135 millions d'euros fixé dans cette 16 <sup>e</sup> résolution. Le montant nominal des titres de créance émis en vertu de la 17 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 06.11.2015 s'impute sur le plafond de 5 milliards d'euros fixé dans cette 16 <sup>e</sup> résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires lors d'une augmentation de capital (18 <sup>e</sup> résolution)
Incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres (21 <sup>e</sup> résolution)	N/A	135 millions d'euros	Néant	Imputation sur le plafond global de la 16 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 06.11.2015, fixé en matière d'augmentation de capital
Actions ordinaires et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital social par offre au public sans Droit Préférentiel de Souscription (17 <sup>e</sup> résolution)	4 milliards d'euros <sup>(1)</sup>	41 millions d'euros	Néant	Imputation des émissions d'actions et des titres de créance donnant accès au capital sur les plafonds correspondants de la 16 <sup>e</sup> résolution de l'AG du 06.11.2015. L'ensemble des augmentations de capital réalisées au titre des 18 <sup>e</sup> , 19 <sup>e</sup> , 20 <sup>e</sup> et 24 <sup>e</sup> résolutions s'imputera sur le plafond de 41 millions d'euros fixé dans cette 17 <sup>e</sup> résolution. Montants susceptibles d'être augmentés de 15 % maximum, en cas de demandes complémentaires (18 <sup>e</sup> résolution)
Titres de capital et/ou valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société (19 <sup>e</sup> résolution)	N/A	10 % du capital social au moment de l'émission	Néant	Imputation sur les plafonds des 16 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 06.11.2015, fixés en matière d'augmentation de capital
Actions et/ou valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en cas d'offre publique initiée par la Société (20 <sup>e</sup> résolution)	N/A	10 % du capital social au moment de l'émission	Néant	Imputation sur les plafonds des 16 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 06.11.2015, fixés en matière d'augmentation de capital

(1) Montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de créance sur la Société susceptibles de donner accès à des actions ordinaires.  
N/A : Non Applicable.

**Autorisations et délégations spécifiques en faveur des salariés et/ou des Dirigeants Mandataires Sociaux**

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de la délégation ou de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de la délégation ou de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30.06.2017	Caractéristiques
Actions de performance	AG du 06.11.2015 (22 <sup>e</sup> )	38 mois	05.01.2019	1,5 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	535 929 (0,20 % du capital)	Plafond autonome (sous-plafond pour les Dirigeants Mandataires Sociaux de 0,06 % du capital qui s'impute sur le plafond de 1,5 %)
Stock-options	AG du 06.11.2015 (23 <sup>e</sup> )	38 mois	05.01.2019	1,5 % du capital à la date de la décision d'attribution du Conseil d'Administration	150 008 (0,06 % du capital)	Plafond autonome (sous-plafond pour les Dirigeants Mandataires Sociaux de 0,21 % du capital qui s'impute sur le plafond de 1,5 %)
Actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, réservées aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise	AG du 17.11.2016 (17 <sup>e</sup> )	26 mois	16.01.2019	2 % du capital à la date de l'Assemblée Générale	Néant	Imputation sur les plafonds des 16 <sup>e</sup> et 17 <sup>e</sup> résolutions de l'AG du 06.11.2015, fixés en matière d'augmentation de capital

**Autorisations relatives au rachat d'actions**

Type de titres	Date de l'autorisation (résolution)	Durée	Échéance de l'autorisation	Montant maximum autorisé	Utilisation des autorisations existantes au cours de l'exercice clos le 30.06.2017	Caractéristiques
Rachat d'actions	AG du 17.11.2016 (15 <sup>e</sup> )	18 mois	16.05.2018	10 % du capital social	(1)	Prix maximum d'achat : 150 euros
Rachat d'actions	AG du 06.11.2015 (14 <sup>e</sup> )	18 mois	05.05.2017	10 % du capital social	(1)	Prix maximum d'achat : 150 euros
Annulation des actions autodétenues	AG du 06.11.2015 (15 <sup>e</sup> )	26 mois	05.01.2018	10 % du capital social	Néant	-

(1) La synthèse des opérations effectuées au cours de l'exercice 2016/17 par la Société dans le cadre du programme de rachat figure ci-après dans la sous-partie « Programme de rachat d'actions ».